

## DÉLIBÉRATION N°2026-094 SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

### Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

### Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,  
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,  
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,  
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,  
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

**Secrétaire de séance :** M. Nils GUILLOU

**Nombre de conseillers :** 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

**PV séance précédente :** Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

**Publication par voie d'affichage du 1<sup>er</sup> octobre 2026 au 1<sup>er</sup> décembre 2026**

## SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS LE LONG DU LITTORAL (SPPL)

Mme Eléna PATY, adjointe du Maire, expose :

### OBJET DE LA NOTE :

Présentation de la notice d'enquête publique relative à la mise en œuvre de la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL).

### CONTEXTE :

À la suite des recours ayant conduit à la suspension de la procédure sur plusieurs parcelles, une nouvelle étude a été engagée afin de redéfinir le tracé de la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL) sur les secteurs concernés.

Cette étude, engagée en 2024, doit permettre de disposer d'un tracé actualisé, prenant en compte les contraintes foncières, techniques et environnementales identifiées sur le secteur.

Elle constitue un préalable à la poursuite de la procédure administrative et à la mise à l'enquête publique du nouveau tracé.

### CONTENU :

L'étude porte sur la définition d'un tracé de la SPPL sur les parcelles concernées par la reprise de la procédure. Le tracé proposé est étudié au regard :

- de la configuration actuelle des parcelles ;
- des conditions de passage et d'accessibilité des piétons ;
- des enjeux environnementaux du secteur ;
- des risques naturels susceptibles d'affecter la pérennité du cheminement.

- **Prise en compte des enjeux environnementaux**

L'étude intègre également les enjeux environnementaux liés à la présence du site Natura 2000. Une analyse environnementale a été menée afin de prendre en compte la sensibilité des milieux concernés et d'identifier, le cas échéant, les précautions nécessaires à la mise en œuvre du futur tracé. Cette approche doit permettre de disposer d'un projet compatible avec les enjeux de protection du site.

- **Etude géotechnique et risque d'érosion**

Une étude géotechnique complémentaire a été réalisée sur trois parcelles présentant des enjeux spécifiques au regard de ce risque. Cette étude permet :

- d'améliorer la connaissance des caractéristiques et de la stabilité des secteurs concernés;
- d'identifier les éventuelles contraintes techniques liées à l'érosion ;
- d'évaluer la faisabilité et la pérennité du tracé envisagé ;
- d'éclairer le choix du tracé définitif.

Les résultats de cette analyse sont intégrés à la réflexion globale sur la définition du futur passage.

#### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Un comité de pilotage a été programmé le 24 août 2026 afin d'examiner les derniers éléments de l'étude et d'arrêter le tracé proposé.

Bien que la procédure réglementaire ne prévoie pas de consultation du Conseil municipal avant l'enquête publique, il semble souhaitable de présenter le dossier.

- Septembre 2026 : Présentation en Conseil Municipal
- Novembre / Décembre 2026 : Enquête publique
- Décembre / Janvier 2027 : Analyse - Le commissaire enquêteur remet son rapport et ses conclusions
- Janvier 2027 : Validation du tracé par délibération du Conseil municipal
- Février 2027 : Le préfet arrête ensuite le tracé définitif

#### **ANNEXE :**

- Notice d'enquête publique

Dont acte.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,  
Le Maire,  
Quentin LE GAILLARD

